

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
GRAND EST

Le 25 juillet 2025

MRAe Grand Est

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est a signalé les dossiers suivants lors de la séance du 24 juillet 2025.

TABLE DES MATIÈRES

AVIS DÉLIBÉRÉS.....	3
Projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bourguignons (10).....	3
Projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Buchères (10) porté par Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole (TCM).....	3
Projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de Nogent-sur-Seine (10).....	3
Projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) valant Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la Bande Rhénane Nord (67)porté par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de la Bande Rhénane Nord.....	3

Retrouvez l'ensemble des points de vue sur le site de la MRAe Grand Est

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

Service presse du IGEDD/MRAe

Jérôme GIURICI

Tél : 03 72 40 84 30

Mél : mrae-grand-est.migt-metz.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal

Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Mathilde LAMBERT

Tel : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

AVIS DÉLIBÉRÉS

Projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bourguignons (10)

Bourguignons est une commune du département de l'Aube (10) qui fait partie de la Communauté de communes (CC) du Barséquanais en Champagne. Elle est couverte par le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) des Territoires de l'Aube. Le territoire est majoritairement couvert par des milieux agricoles (60,11 %) et des espaces forestiers et semi-naturels (33,72 %), les espaces artificialisés représentent 5,41 %. Elle compte 261 habitants (2020) et connaît une perte de population depuis 2014 (291 habitants). Elle comprend 141 logements dont 16 vacants, soit un taux de vacance de 11,3 %.

La commune est concernée par les risques suivants : inondation (par débordement de cours d'eau et remontées de nappe), mouvements de terrain, présence de cavités, retrait-gonflement des argiles, canalisation de transport de matières dangereuses et pollution des sols.

L'Ae note que les projections démographiques croissantes (+ 1 % par an) sont surestimées ; elles ne s'inscrivent ni dans les objectifs du SCoT, ni dans la tendance actuelle de la commune qui présente une baisse annuelle moyenne constante depuis 2014 (- 2,2 %/an). Le projet communal ne respecte pas les objectifs de modération de la consommation foncière à l'échelle du SCoT (réduction de 50 % de la consommation foncière pour 2030 et 75 % pour 2050). La consommation foncière n'est pas divisée par 2 et ne s'inscrit pas non plus dans les dispositions du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires Grand Est (SRADDET - règle n°16) et de la Loi Climat et Résilience.

La MRAE Grand Est préconise de revoir à la baisse les perspectives démographiques en cohérence avec les tendances actuelles et passées et les objectifs du SCoT, et revoir le projet de PLU afin qu'il soit compatible avec les objectifs et les orientations du SCoT concernant les objectifs de modération de consommation foncière. Cette préconisation appelle aussi à ajuster les besoins de logements et à ne pas ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones.

Projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Buchères (10) porté par Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole (TCM)

La commune de Buchères, 1 827 habitants en 2019, est située à 2 km au sud de Troyes dans le département de l'Aube (10). Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole. Elle est couverte par le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) des Territoires de l'Aube.

La MRAE Grand Est a principalement recommandé à la collectivité de :

- revoir son projet de PLU afin qu'il soit compatible avec les objectifs et les orientations du SCoT concernant les objectifs de modération de consommation foncière ;
- justifier les besoins en logements en s'appuyant sur les tendances démographiques (taux de variation annuel et desserrement des ménages) pondérées par les orientations et objectifs définis au SCoT des Territoires de l'Aube.

La MRAE a également émis de nombreuses recommandations, notamment sur la caractérisation des incidences sur les sites Natura 2000, sur la préservation des zones humides, du paysage, des haies et de la ressource en eau, sur la lutte contre les pollutions diffuses, sur la vulnérabilité du territoire au changement climatique, sur les énergies renouvelables...

Projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de Nogent-sur-Seine (10)

La commune de Nogent-sur-Seine est située dans le département de l'Aube (10). Elle compte 809 habitants en 2021 et connaît une dynamique démographique négative depuis 2010. Le territoire est composé à 40 % de milieux agricoles, 27 % de milieux urbains, 24 % de milieux forestiers et semi-naturels et 9 % de surfaces en eau et milieux naturels associés. Elle fait partie de la Communauté de communes du Nogentais. Elle est également couverte par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) « Seine en plaine champenoise » en cours d'élaboration.

Le PLU prévoit une consommation d'espaces/artificialisation des sols à l'horizon 2045 d'environ 178 ha dont environ 47 ha à court terme (avant 2035) en prenant en compte les effets de deux projets d'envergure nationale attendus : l'extension du port de l'Aube suite à la mise à grand gabarit de la Seine sur le tronçon Bray-sur-Seine/Nogent-sur-Seine et l'extension de la centrale nucléaire. La MRAE Grand Est estime que la consommation d'espaces projetée est liée à des projections de développement économique insuffisamment justifiées et peu développées et ne correspondant pas aux objectifs du SRADDET, du SCoT et des PENE (projets d'envergure nationale et européenne). Elle recommande en conséquence de réduire fortement la consommation d'espaces prévue et de la justifier, notamment pour les activités économiques afin que la commune s'inscrive dans une logique de réduction de la consommation d'espaces.

La MRAE Grand Est invite la commune de présenter un bilan du PLU actuel afin d'en tenir compte pour élaborer son nouveau projet de territoire, dans le cadre de sa révision. En l'absence de SCoT approuvé, elle rappelle la nécessaire conformité aux règles d'urbanisation limitée qui interdisent, sauf dérogation, toute ouverture à l'urbanisation de zones situées en dehors du périmètre actuellement urbanisé de la commune.

L'Ae estime plus précisément que le besoin en logements à court terme apparaît excessif et doit être revu à la baisse afin de ne pas générer une surconsommation d'espaces et d'artificialisation des sols. Ainsi, la MRAE recommande-t-elle principalement à la commune de corréliser ses projections démographiques à la réalité des dernières années, de déduire du besoin en logements les constructions réalisées entre 2022 et 2025 et de mener une politique de mobilisation des logements vacants plus ambitieuse pour ramener le taux de logements vacants autour de 8 % (taux permettant une rotation suffisante dans le parc de logements).

Projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) valant Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la Bande Rhénane Nord (67) porté par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de la Bande Rhénane Nord

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Bande Rhénane Nord porte sur le territoire de 2 intercommunalités (Communauté de communes du Pays Rhénan et Communauté de communes de la Plaine du Rhin) et compte 36 communes et 55 343 habitants (INSEE 2021). Ce territoire est frontalier avec l'Allemagne.

Le SCoT a été approuvé le 28 novembre 2013. Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord a engagé sa révision en 2019, et a revu cet engagement le 23 février 2023 pour que le SCoT soit aussi Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Les principaux objectifs du territoire sont d'affirmer sa situation stratégique au cœur des grands corridors européens et à la croisée des systèmes métropolitains de Karlsruhe et Strasbourg ; de conforter l'articulation entre aménagement et mobilités, d'adapter le territoire aux transitions (notamment énergétique et climatique), d'ajuster les objectifs de production de logements et préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers avec des objectifs de modération de consommation foncière.

Le SCoT vise une croissance démographique de + 0,5%/an pour atteindre environ 62 395 habitants dans 20 ans ; ce qui nous paraît surestimé au regard de la moyenne de + 0,34 %/an observée entre 2010 et 2021.

Afin de répondre aux besoins des nouvelles populations, le SCoT prévoit la construction de 5 000 logements, soit environ 250 nouveaux logements/an, avec un objectif de production d'environ 60 % au sein des enveloppes urbaines. Il prévoit la consommation de 222 ha (109 ha pour l'habitat, 103 ha pour les activités économiques et 10 ha pour les équipements) et un phasage dans le temps.

Outre la recommandation de l'Autorité environnementale au PETR de fournir une évaluation environnementale complète, ses principales recommandations sont :

Sur les enjeux de consommation d'espace, s'inscrire en compatibilité avec le SRADDET Grand Est et la loi Climat et Résilience pour la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ; revoir à la baisse les besoins en logements sur la base d'une moindre croissance démographique, diminuer les besoins de logements en extension urbaine en tenant compte de la résorption de logements vacants et la densification urbaine et réévaluer les besoins fonciers par Communauté de communes ; mobiliser en priorité les 48 ha disponibles dans les zones d'activités et mobiliser les friches pour en déduire les besoins réels d'extensions urbaines ; préciser les équipements prévus dans l'enveloppe de 10 ha.

Sur les enjeux de préservation des milieux et ressources naturelles, justifier les dérogations à la préservation des noyaux de biodiversité, mettre à jour les informations sur les captages d'alimentation en eau potable, cartographier les aires d'alimentation des captages d'eau potable et prendre des dispositions pour en tenir compte dans les politiques d'aménagement et notamment l'ouverture de zones à urbaniser.

Sur les enjeux des risques, ajouter une prescription pour que les documents locaux d'urbanisme prennent en compte dans leurs règlements les dispositions des Plans de Prévention du Risque Inondations (PPRI) ; ajouter la possibilité d'intégrer dans les documents d'urbanisme locaux une trame « zone de vigilance pour la qualité des sols » pour repérer les sites sur lesquels une étude de sols devra être établie préalablement à la définition de l'usage (habitat, activité, renaturation...) et pour éviter de localiser des logements et des équipements accueillant les personnes les plus vulnérables vis-à-vis des pollutions (notamment enfants, malades, femmes enceintes).

Retrouvez l'ensemble des points de vue sur le site de la MRAe Grand Est
<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/les-points-de-vue-de-la-mrae-grand-est-r456.html>

À propos de la mission régionale d'Autorité environnementale Grand Est

La MRAe Grand Est délibère régulièrement pour émettre les avis et les décisions sur la prise en compte de l'environnement dans les plans, programmes, schémas, documents d'urbanismes et quelques projets, en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme.

Les dossiers sont déposés à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Grand Est qui assure l'instruction administrative, sous l'autorité fonctionnelle du président de la MRAe Grand Est.

À la date du 24 juillet 2025 et depuis son installation mi-2016, 776 avis, 380 avis conformes et 1718 décisions ont été publiés pour les plans et programmes et 938 avis projets ont été publiés (depuis le 1^{er} janvier 2025 : 69 avis, 67 avis conformes et 13 décisions pour les plans et programmes et 76 avis projets).